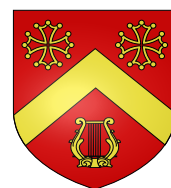


Le Petit Baladin



BULLETIN MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BALADOU



été 2026

n°50

Le mot du maire



Chers Baladines et Baladins,

Tout d'abord nous voulons vous remercier de la confiance que vous nous avez accordée pour ce nouveau mandat municipal.

Vous avez eu le choix de vous exprimer avec deux listes, ce qui est une bonne chose pour la démocratie, cette occasion n'avait pas eu lieu depuis 2008 à Baladou.

Le mode de scrutin ayant radicalement changé pour nos petites communes, celui-ci nous a enlevé tout de même un choix important de pouvoir panacher et, en quelque sorte, de faire notre propre liste.

Cette nouvelle équipe motivée plus que jamais, avec des compétences complémentaires et des personnalités variées, trouve son rythme avec une réelle envie de faire évoluer notre commune, évoluer ses services et continuer à apporter du bien vivre à Baladou.

L'équipe se met donc petit à petit en place, avec chacun ses domaines choisis.

Si ce n'est pas une totale découverte pour moi, il n'en reste pas moins que beaucoup de choses ont changés en 6 ans, je me remets donc dans le bain, comme on dit, avec une grande motivation.

Nous allons mettre en place différentes commissions où vous pourrez participer si vous le souhaitez.

En ce qui concerne le fonctionnement de la mairie, dont les jours d'ouverture, nous allons réduire les horaires au public en supprimant des heures sur le poste de secrétariat.

En effet, nous devons faire des économies sur le budget de fonctionnement, afin de retrouver une capacité d'autofinancement correcte pour mener à bien nos projets.

Nous resterons cependant disponibles et à l'écoute de vos demandes et remarques, en présentiel ou par le biais de la messagerie et de notre site internet.

Dans l'immédiat, la priorité est donnée au système d'assainissement du restaurant qui est défectueux, le système de drainage ne fonctionne plus. Nous allons le refaire en utilisant le terrain qui se situe à côté de la mairie, acquis en août 2025 par l'ancienne municipalité, sans impacter sur l'utilisation future que nous voulons en faire, un espace communal où pourront s'organiser différentes manifestations.

Nous devons également revoir les toitures de la mairie, de l'école et du nouvel atelier communal où l'eau s'infiltre dans les bâtiments, les devis sont signés.

Ensuite, nous allons lancer un programme de rénovation énergétique des appartements afin de réduire les coûts élevés en chauffage pour les locataires et de maintenir notre patrimoine immobilier en état, et enfin refaire l'appartement inoccupé à l'école pour le remettre rapidement en location.

Bref, beaucoup de travaux en fonctionnement dans l'immédiat et très peu en investissement, ce qui ne va pas nous permettre d'avoir beaucoup de subventions.

Tous les postes en fonctionnement : téléphonie, électricité, eau, vont être réétudiés pour réduire au maximum les charges.

Enfin, la vie communale n'est pas un long fleuve tranquille, notamment en ce qui concerne notre école.

En effet, nous sommes une nouvelle fois menacés de fermeture, non pas par manque d'effectif malgré une baisse enregistrée au niveau départemental, mais par un raisonnement comptable de la part de l'Education Nationale qui cherche à supprimer des postes d'enseignants. Il semble toutefois que nous soyons épargnés pour la rentrée prochaine, mais nous devons rester très vigilants.

Comme dans le passé, nous nous mobiliserons pour défendre notre école et toutes les écoles du Lot car elles sont un symbole important de nos villages de campagne, tout comme les mairies.

Enfin, pour conclure, je voudrais féliciter les jeunes de Baladou qui ont réussi leurs examens, que ce soit le BAC ou le BREVET ou tout autre diplôme. Bravo à vous tous, et dire aussi à ceux qui ne les ont pas eu, que rien n'est perdu pour autant, et j'en sais quelque chose...

Je vous souhaite à toutes et à tous un bel été avec vos familles et amis!

Jean Philippe Pageot

Peut-on allumer un feu en milieu naturel ?

En forêt et aux alentours, l'usage du feu est strictement interdit* !

**Les demandes de dérogation sont à solliciter en mairie*



Une petite étincelle peut causer de gros dégâts. Les barbecues sont acceptés uniquement dans des zones spécialement aménagées à cet effet ou bien chez soi sur une zone dégagée de végétation.

Règles à respecter en cas d'autorisation exceptionnelle !



- **Pas de rafale de vent > 25 km/h** (vérifier sur MétoFrance !)
- **Aucun arbre au dessus du foyer !**
- Maintenir une **zone débroussaillée de 5 mètres** autour du foyer
- Maintenir une **surveillance constante**
- Les **premiers moyens d'extinction** en eau doivent être présents,
- Le foyer doit être complètement éteint par noyage.

Quelles sanctions ?



- En cas de non-respect de la réglementation, vous risquez une contravention de 4ème classe **135 euros**
- En cas de responsabilité avérée dans un incendie, **vous risquez une forte amende et une peine d'emprisonnement**

Témoin d'un départ d'incendie ?



- Appelez les sapeurs-pompiers en composant le 18 ou le 112
- Précisez le lieu et l'importance du feu
- Dites s'il y a des personnes ou des habitations menacées
- Ne vous exposez pas au rayonnement des flammes ni aux fumées !

MIEUX SE PROTÉGER CONTRE LES INCENDIES DANS LE LOT

Les Obligations Légales de Débroussaillage (OLD)



Le débroussaillage qu'est-ce que c'est ?

Le débroussaillage est une pratique qui vise à réduire les végétaux de toute nature autour des bâtiments pour mieux se protéger du risque incendie. Il ne s'agit ni d'une coupe rase ni d'un défrichage.

Pourquoi débroussailler ?

Le débroussaillage est une pratique essentielle pour protéger les personnes, les biens, et la nature car il permet :

- De ralentir la propagation du feu et d'en réduire l'intensité
- De limiter le risque que les flammes atteignent les parties inflammables des constructions
- De faciliter et sécuriser le travail des sapeurs pompiers

Dans un rayon de 50 m autour de la construction :

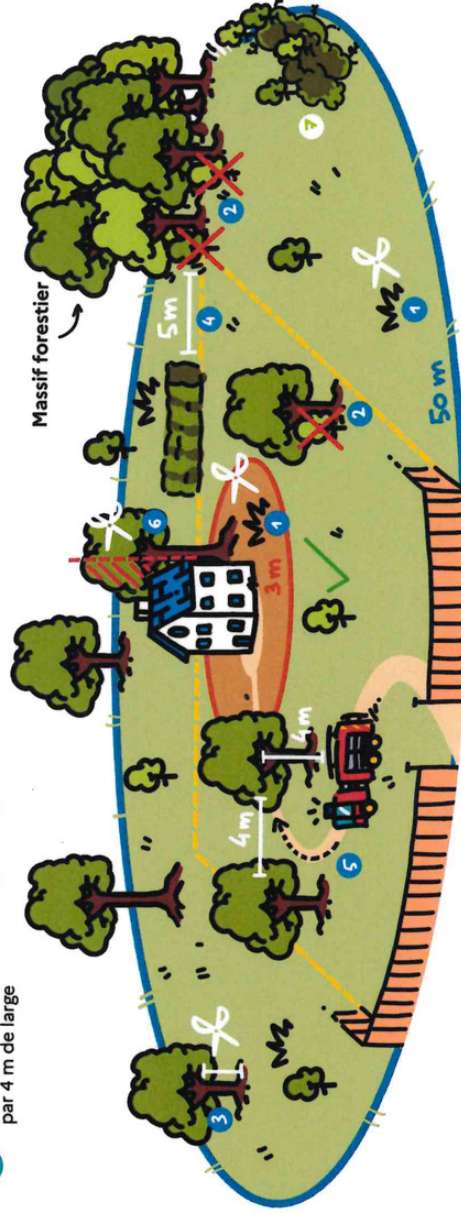
- 1 Couper ou broyer la végétation herbacée et ligneuse basse régulièrement
- 2 Couper et/ou broyer les arbustes sous couvert d'arbre
- 3 Couper les branches situées à moins de 2 m du sol ou sur 1/3 de la hauteur de l'arbre pour les arbres de moins de 6 m de haut
- 4 Supprimer les haies à moins de 5 m des massifs forestiers
- 5 Pour les voies privées, maintenir un passage de circulation, libre de toute végétation, de 4 m de haut par 4 m de large

6

Assurer une protection renforcée dans un rayon de 3 m autour de la construction : maintien possible d'arbres isolés et élagués, pas de surplomb au dessus de l'habitation, haies tolérées uniquement en séparation de propriété

PENSONS A LA BIODIVERSITÉ !

Maintien possible des îlots de végétation (zones sans application des OLD) à distance d'au moins 20 m de la construction, sur une surface maximum de 20 m² et distant entre eux d'au moins 20 m.



Quand et comment réaliser les travaux ?



→ Coupe des broussailles, des arbustes sous couvert d'arbre et élagage préconisée de novembre à février.



→ Coupe des reprises et de l'herbe préconisée à partir du mois de juin, à réitérer dès que la repousse atteint + de 50 cm de haut.



→ Le broyage lourd en plein sur plus de 3 000 m² est interdit entre le 15 mars et le 15 août.



→ Évacuation des déchets verts en déchèterie ou broyage.

--- Limite de propriété



Pour plus d'info :

- Contactez la mairie de votre commune
- Consultez le site de la préfecture du Lot
- Consultez le site du ministère : <https://www.ecologie.gouv.fr/ayons-bons-reflexes-face-aux-feux-forest-vegetation/debroussailler-prevenir-feux-forest>

Illustrations originales et mise en page par Salomé SOUBIELLE pour la DDT du Lot.

Les conseils municipaux

Les conseils municipaux des 8 avril, 22 avril et 3 juin 2026 ont permis à la nouvelle équipe municipale de mettre en place son fonctionnement, d'arrêter les principales orientations budgétaires pour 2026 et de faire avancer plusieurs dossiers importants pour la commune. L'ensemble des délibérations présentées sur cette période a été adopté à l'unanimité des votants, traduisant une volonté de travail collectif et de cohésion au sein du conseil municipal.

1. Mise en place de la nouvelle équipe municipale

La séance du 8 avril a principalement été consacrée à l'organisation de la nouvelle mandature. Les différentes commissions municipales ont été constituées, notamment celles consacrées à la voirie et aux espaces verts, à l'urbanisme, aux bâtiments communaux, aux finances, à l'école et à la cantine, au journal communal, aux marchés publics ainsi qu'aux relations avec les agents techniques.

Les représentants de Baladou au sein des différents syndicats et organismes partenaires ont également été désignés : SMECMVD, SYDED, AGEDI, CNAS, SMDMCA et Territoire d'Énergie Lot (TE46). Ces désignations permettent à la commune de maintenir sa représentation dans les domaines de l'eau, des déchets, de l'énergie, de l'action sociale et de la gestion des milieux aquatiques.

Le conseil a également fixé les indemnités de fonction des élus et attribué une subvention de 604 € à l'association Multi-Rencontres du Rionet.

2. Une situation financière encadrée et un budget 2026 adopté

Le conseil municipal du 22 avril a permis de finaliser les grandes décisions financières de la commune.

Après examen de plusieurs scénarios, une augmentation de 2 % des taux des taxes locales a été retenue, représentant un produit supplémentaire estimé à environ 4 000 €.

Les budgets primitifs 2026 de la commune, du transport et du multiservices ont ensuite été adoptés à l'unanimité. Une subvention exceptionnelle de fonctionnement du budget principal vers le budget annexe transport a également été approuvée.

Cette étape constitue un cadre financier permettant à la commune de poursuivre ses projets tout en maintenant une attention particulière sur les dépenses et les investissements nécessaires aux bâtiments et aux services communaux.

3. Des bâtiments communaux qui nécessitent plusieurs interventions

La rénovation et l'entretien du patrimoine communal constituent l'un des principaux dossiers transversaux de cette période.

La situation des toitures de la mairie, de l'école et de l'atelier communal a notamment fait l'objet d'une attention particulière.

Des infiltrations importantes avaient été constatées, notamment dans les logements communaux. Des devis ont été demandés afin de programmer les travaux.

En juin, une hiérarchisation des interventions a été retenue : 1. toiture de la mairie, 2. toiture de l'école, 3. toiture de l'atelier communal.

Le conseil a également engagé une réflexion concernant la rénovation de l'appartement n°1 de l'école, vacant depuis le départ du précédent locataire. Une commission travaux doit établir les besoins et proposer un bilan afin d'envisager sa remise en location.

4. Assainissement et évolution du secteur multiservices

Le dossier de l'assainissement du restaurant/multiservices a également progressé. Des études géotechniques et des tests de perméabilité ont été réalisés afin de déterminer la solution technique la plus adaptée.

La commune souhaite également profiter des travaux pour anticiper les besoins futurs en installant des gaines permettant, à terme, l'acheminement de l'eau, de l'électricité, de la fibre et de l'éclairage vers de futurs aménagements, comme le bâtiment communal acquis dernièrement. En juillet, les devis d'assainissement étaient encore en cours de modification par les entreprises.

5. École, enfance et services à la population

La défense de l'école rurale constitue une position forte et réaffirmée du conseil municipal. Une motion en faveur du maintien des écoles de proximité a été adoptée, afin de rappeler leur importance pour le lien social, l'attractivité du village, les services publics et la vie économique locale.

Cette position a de nouveau été confirmée lors du conseil de juin.

Pour l'année scolaire 2026-2027, le prix du repas de cantine a été fixé à 3,60 € à compter de septembre 2026.

Le conseil a également renouvelé la convention avec la Région Occitanie concernant le transport scolaire.

6. Vie associative, communication et animation du village

Le soutien à la vie locale reste une priorité. Une enveloppe de 3 896 € de crédits disponibles était consacrée aux subventions aux associations, et une simulation globale de 3 477,23 € a été approuvée en juin.

La commune poursuit également son travail de communication à travers le Petit Baladin, avec une édition prévue pour cet été, ainsi que la préparation de plusieurs rendez-vous municipaux et associatifs.

7. Installation et organisation

Installation de Mme Simi Bouyjou comme nouvelle conseillère (suite à la démission de Mme Lætitia Vacher), et mise à jour des commissions communales pour intégrer la nouvelle élue à compter du 22 Juillet 2026.

8. Ressources humaines

Modification des postes de deux agents techniques (contrats du 01/09/2026 au 31/08/2027) : suite à une réorganisation des temps de ménage, les quantités horaires initialement votées ont été révisées.

Point aussi sur le secrétariat de mairie avec le départ de Laurence suite à sa fin de contrat non renouvelé, Julie assurant des permanences les lundi et vendredi matin jusqu'en septembre.

9. Subventions et motion

Attribution de subventions à l'APE (100 €) et au Secours Populaire du Lot (50 €). Vote d'une motion contre le projet de fermeture du service de gestion comptable de Saint-Céré prévue pour le 1er Janvier 2029.

10. Événements et vie communale

Organisation du spectacle de Noël des enfants (dimanche 6 décembre, Compagnie Inter-artistique D18, 490 €), choix des prestataires pour le Noël des aînés (colis et repas), avancement du bulletin "Petit Baladin", et préparatifs de Ciné Belle Étoile qui aura lieu le Mercredi 5 Août à partir de 21H30, avec la projection du film "Le robot sauvage". Rdv au terrain au-dessus de la mairie.

Rappel Déchets Ménagers et Recyclables

Malgré les nombreuses explications et rappels fréquents, il est regrettable de constater qu'il y a régulièrement dans les bac verts et marrons, ou posés à côté, des déchets qui relèvent d'un dépôt en déchèterie.

Ce phénomène se retrouve sur différents hameaux de la commune.

Merci de veiller aux consignes affichées sur les bacs.

L'école Baladine

Mesdames et Messieurs les Baladins,

Nous remercions la mairie d'avoir payé une partie du film « Y en a mare ! » que nous avons réalisé autour de la mare de Baladou et à l'école.

Nous remercions Joëlle, notre cantinière, de nous avoir préparé de très bons plats. Et nous remercions aussi Laetitia et Laurence de nous les avoir servis.

Dès la rentrée, l'ex maire Jean Delvert, a eu l'amabilité de nous faire visiter la mairie, et de nous donner des explications sur son fonctionnement.

Nous remercions la mairie de nous avoir prêté la salle des fêtes climatisée pendant la semaine de canicule pour faire l'école mais aussi pour y faire de la danse et de la gymnastique tous les jeudis.

Nous avons pu profiter aussi de la bibliothèque (merci à Elodie), du jardin, du terrain de sport et des nouveaux jeux de cour.

Alanah Alice Antonin Paul Lénéa Noé Miguel Noémie
Thomas Léane Raphaël Mélody Juliette Célia Inès Alexis
Moea Enzo Zoé Noa Louis Léandre et Lydie.



Baladou gym

L'assemblée générale de Baladou-Gym s'est déroulée le jeudi 25 juin pour faire le bilan de l'année écoulée, élire le nouveau bureau et préparer la rentrée.

Comme d'habitude la majorité des adhérents étaient présents et nous nous sommes quittés après un repas style « auberge espagnole ».

Pour la saison à venir la reprise des cours aura lieu le mercredi 9 septembre et/ou le vendredi 11 septembre, de 9h30 à 10h30.

Bonnes vacances et à bientôt.

Les Baladeurs Baladins

Cette année encore les volontaires se sont motivés pour faucher et débroussailler les chemins et sentiers et en rafraîchir la signalisation. Chantal, Christine, Émilie, Isabelle, Jocelyne, Natacha, Étienne, Jan, Jon, Karl, Lionel, Manu, et Michel : chacun s'est activé selon sa disponibilité (quelques heures ou plusieurs jours) et ses moyens, en groupe ou seul et hors des horaires convenus, avec ses propres outils : débroussailleuse, tracteur-tondeuse, sécateur, râteau et pinceaux. Comme à l'accoutumée, la Mairie a fourni du carburant à ceux qui le souhaitent.

Les activités se sont déroulées comme traditionnellement le jeudi matin, avec un rendez-vous sur le parking du cimetière. En outre, un gros coup a été donné durant une partie de la semaine du 11 au 15 mai, et on a profité d'une journée pluvieuse pour partager un barbecue à l'abri d'un hangar.

Bien entendu, tous les tronçons des circuits ne requièrent pas la même attention pour l'entretien, comme les routes goudronnées et les chemins agricoles fréquemment utilisés. Cependant, tous les parcours doivent être surveillés et mis à jour en ce qui concerne le marquage. Cette année, on a complété les habituelles marques à la peinture, jaune ou bleue selon les sentiers, par quelques panneaux, neufs ou mis à jour. Ces opérations se poursuivront durant l'été, hors de périodes de canicule.

Il est satisfaisant pour les débroussailliers de constater qu'au fil des années la plupart des itinéraires sont très régulièrement fréquentés, que ce soit par les promeneurs réguliers du village, des randonneurs, des cyclistes ou des cavaliers.

Cette année encore, on a fait appel par divers canaux, dont la presse régionale, au renfort de nouvelles bonnes volontés, renfort qui a rencontré peu de réponses... Parmi l'équipe enthousiaste, certains s'activent depuis près de vingt ans, comme en témoignent les vieux numéros du Petit Baladin. Cependant, au fil du temps, les forces vacillent et les santés se dégradent ! Il est donc nécessaire de se motiver pour assurer la relève, sinon on sera contraints de réduire nos ambitions en matière d'entretien. Nous nous devons à ce propos, de remercier les anonymes, agriculteurs et autres, qui contribuent dans la discrétion à entretenir notre patrimoine commun.

Et si vous ne connaissez pas encore tous les sentiers fléchés et entretenus, vous pouvez en demander les cartes et les descriptifs, ils vous seront transmis électroniquement. Il suffit de laisser un message à l'adresse baladeurs.baladins@gmail.com, ou un texto ou message WhatsApp au 06 02 32 10 87 (Etienne).



La bibliothèque Baladine

Vente de livres

La bibliothèque est amenée à opérer un tri régulier dans ses documents pour diversifier l'offre de lecture et accueillir de nouveaux ouvrages.

Pour donner une seconde vie à ces documents, ils seront donnés au comités des fêtes et mis en vente à des prix symboliques.

Cette vente aura lieu le 15 Août toute la journée dans la salle des fêtes, où les bénévoles assureront la tenue du stand.

Biblis en folie

La Bibliothèque de Baladou participe à la 3 ème édition des journées nationales dédiées aux bibliothèques et aux médiathèques.

Dédiée à valoriser ces équipements culturels, elle sera l'occasion de découvrir une programmation festive et gratuite !

Découvrez l'installation d'un cabinet de curiosités au sein de la bibliothèque de Baladou. Cette animation en libre accès sera présentée aux enfants de l'école le vendredi 3 octobre après-midi et sera ouverte à tous le samedi 4 octobre de 9h à 12h , autour d'un petit déjeuner.

Une conférence présentée par Mr Guilhem Boucher, collecteur et transmetteur de la culture occitane, aura lieu à la salle des fêtes le vendredi 4 octobre à 19h30.

Nous décortiquerons la toponymie des lieudits de Baladou dans la bonne humeur, avant de nous retrouver autour d'une soupe à l'oignon (2€ le bol) proposée par le Comité des Fêtes.

Brèves Littéraires Baladines

Pour sa 8 ème édition, les Brèves Littéraires Baladines se dérouleront le samedi 12 décembre toute la journée.

La recette est toujours la même : Un petit nombre d'auteurs locaux ou ayant écrit sur des lieux proches, un accueil pour des premiers romans, un éclectisme dans le choix des œuvres : romans, poésie, BD, dessin, jeunesse ainsi qu'une exposition de peintres ou de photographes lotois.

Cette année, Mme Huguette Tiegna, ancienne député du Lot, ingénieure et docteure en génie électrique, a accepté d'être notre invitée d'honneur.

Elle présentera son ouvrage : **L'IA, un sentiment d'inachevé.**



Le comité des fêtes de Baladou

Le Comité des fêtes de Baladou est heureux d'annoncer les festivités de la saison estivale 2026, avec les animations des 14 et 15 août.

Avant toute chose, nous souhaitons adresser un immense merci à toutes celles et ceux qui ont participé au marché gourmand du 13 juin dernier. Sous un magnifique ciel bleu, cette soirée a une nouvelle fois rassemblé habitants, amis et visiteurs dans une ambiance conviviale et chaleureuse. Votre fidélité et votre enthousiasme sont la plus belle récompense pour tous ceux qui s'investissent dans l'organisation de ces manifestations.

Nous souhaitons également remercier chaleureusement la Coopérative Valcausse qui nous a sollicités à l'occasion de la célébration de ses 40 ans afin d'assurer la tenue de la buvette. Merci d'avoir pensé au Comité des fêtes de Baladou et de nous avoir associés à cet événement marquant. Ce fut un réel plaisir de partager ce moment de convivialité entre les bénévoles du comité, les salariés et les adhérents de la coopérative. Ces échanges et ces partenariats participent pleinement à la vie locale et renforcent les liens qui font la richesse de notre territoire.



Au programme des 14 & 15 août 2026 :



Vendredi 14 août : Marché Gourmand et ambiance du Sud-Ouest

Dès 18h, retrouvez l'incontournable marché gourmand sur la place du village. Cette édition 2026 se veut encore plus riche et diversifiée avec l'arrivée de nouveaux stands et de nouvelles spécialités à découvrir. Les gourmands pourront voyager à travers différentes saveurs du monde tout en profitant des produits de notre terroir dans une ambiance festive et conviviale.

Pour la première fois à Baladou, la soirée sera animée par la Banda des Cabécous, qui apportera toute l'énergie et la convivialité des fêtes du Sud-Ouest. Cuivres, bonne humeur et ambiance festive seront au rendez-vous pour faire chanter et danser le public jusqu'au bout de la soirée.

Samedi 15 août : Tradition et convivialité

- Matin :

Défilé et exposition de véhicules anciens, un rendez-vous incontournable pour les passionnés comme pour les curieux.

- Midi :

Apéritif offert par la municipalité, l'occasion de partager un moment convivial entre habitants et visiteurs.

- Après-midi :

Tournoi de pétanque à partir de 14h. Que vous soyez compétiteur ou simple amateur, venez participer dans la

bonne humeur qui caractérise les fêtes de Baladou.

- Soirée :

Cette année, le Comité des fêtes vous propose un nouveau repas préparé spécialement pour l'occasion. Un moment gourmand et convivial à partager entre amis ou en famille.

(Renseignements et réservations au **06.44.75.82.82**).

L'animation musicale sera assurée par l'Orchestre Nathalie Legay, dont le répertoire varié permettra à chacun de trouver son bonheur. Des danses traditionnelles aux grands succès de la variété actuelle, la piste de danse restera animée tout au long de la soirée.

⚠ En raison de l'arrêté préfectoral du 27/07/2026, le feu d'artifice ne pourra malheureusement pas être tiré cette année.

Ces festivités sont organisées par et pour les habitants. Chaque année, votre présence, votre énergie et votre fidélité font de ces rendez-vous des moments uniques et inoubliables.

Le Comité des fêtes remercie chaleureusement l'ensemble des bénévoles, partenaires, associations et élus qui contribuent à la réussite de ces manifestations.

À très bientôt à Baladou pour célébrer ensemble l'été, l'amitié et la convivialité !

Le Comité des fêtes de Baladou

Le Président,
Thomas LACROIX

Les Lauréats Baladins

Résultats scolaires

Bon nombre de jeunes Baladines et Baladins ont cette année passé diverses épreuves officielles.

Félicitations à ces lauréats. La liste est exhaustive, bravo également à celles et ceux qui ne sont pas cités par défaut d'information parvenue en mairie.

AMANN LEA BTS MCO

FALGERE CLEMENT Bac général

TIMOTHE BOUZOU-PEARCE Diplôme National du Brevet

HARRISON CHASE Diplôme National du Brevet avec Mention



Recensement Citoyen

Tous les jeunes Français, garçons et filles, doivent spontanément se faire recenser entre le jour de leurs 16 ans et le dernier jour du 3ème mois qui suit celui de l'anniversaire.

La mairie du domicile délivre alors une attestation de recensement. Cette démarche permet de convoquer le jeune pour qu'il effectue la journée défense et citoyenneté (JDC) .

Le recensement permet aussi l'inscription d'office du jeune sur les listes électorales à ses 18 ans.

Cette formalité est obligatoire pour avoir le droit de se présenter aux concours et examens publics (baccalauréat, permis de conduire, etc.).

En cas d'absence de recensement, l'irrégularité est sanctionnée par le fait de ne pas pouvoir participer à la JDC et en conséquence, de ne pouvoir passer aucun concours ou examens d'état avant l'âge de 25 ans, mais également de ne pas être inscrit sur les listes électorales dès 18 ans.

Infos rentrée

Rentrée des classes mardi 1er septembre 2026

Vacances de Toussaint : du samedi 17 octobre au dimanche 1 er novembre 2026

Vacances de Noël : du samedi 19 décembre 2026 au dimanche 03 janvier 2027

Vacances d'Hiver : du samedi 06 février au dimanche 21 février 2027

Vacances de Printemps : du samedi 03 avril au dimanche 18 avril 2027

Pont de l'Ascension : du jeudi 06 au dimanche 09 mai 2027

Début des vacances d'Été : samedi 03 juillet 2027

FORMATION AUX PREMIERS SECOURS



FORMATION PAR
L'UNION DÉPARTEMENTALE
DES SAPEURS POMPIERS DU LOT

65€ PAR
PERSONNE

FORMATION PSC

DURÉE DE
7H



HÉMORRAGIES



PLAIES



ALERTE
PROTECTION



MALAISES

OBSTRUCTIONS



PERTE DE
CONNAISSANCE



TRAUMATISMES



BRÛLURES



ARRÊT CARDIAQUE

LE 05/09/26 À LA CASERNE DES POMPIERS DE MONTCUQ 9H-17H

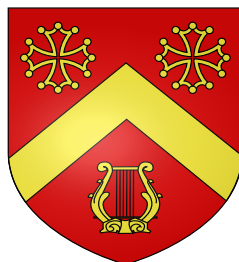
LE 19/09/26 À LA CASERNE DES POMPIERS DE CATUS 9H-17H

LE 10/10/2026 À LA CASERNE DES POMPIERS DE VAYRAC 9H-17H

INCRPTIONS PAR MAIL : secourisme@udsp46.fr
OU PAR TEL : 05.36.04.03.82
OU SUR unions-pompiers.fr



Infos Mairie



Solidarité commune : Inscrivez-vous sur le registre des personnes fragiles et isolées

Afin de renforcer la solidarité au sein de notre commune et de veiller au bien-être de chacun, la Mairie de Baladou rappelle qu'un registre nominatif destiné aux personnes fragiles et isolées est ouvert tout au long de l'année. Ce dispositif légal vise à recenser les résidents vulnérables vivant seuls ou recevant peu de visites, afin d'assurer un accompagnement personnalisé et bienveillant.

En cas de déclenchement d'un plan d'alerte ou d'urgence lié à des situations exceptionnelles — qu'il s'agisse de vagues de canicule, de grand froid, de tempêtes ou de crises sanitaires —, les personnes inscrites bénéficient d'un suivi attentionné. Les services municipaux et les bénévoles s'assurent directement de leur état de santé, de leur sécurité et de leurs besoins essentiels en leur rendant visite ou en les contactant régulièrement.

L'inscription sur ce registre est totalement gratuite, confidentielle et repose sur le volontariat. Elle peut être sollicitée directement par l'intéressé(e) ou par un tiers (proche, parent, voisin ou intervenant à domicile). De plus, chaque personne inscrite conserve la liberté de demander sa radiation à tout moment par simple demande écrite.

Comment s'inscrire ?

Le formulaire de demande d'inscription est sur la page suivante ou à l'accueil de la mairie ou sur demande. Une fois complété, il vous suffit de le retourner au secrétariat. N'hésitez pas à en parler autour de vous pour protéger nos aînés et nos concitoyens les plus fragiles !

Renseignements et contacts : Mairie de Baladou — 120 Rue du Bourg — Tél : 05 65 37 30 68 —
Courriel : mairiebaladou@gmail.com

MAIRIE DE BALADOU

120 Rue du Bourg — 46600 BALADOU

Tél : 05 65 37 30 68 | Email : mairiebaladou@gmail.com

FORMULAIRE D'INSCRIPTION

Registre nominatif des personnes fragiles et/ou isolées

Information légale : Conformément aux dispositions légales, le Maire est tenu d'instituer un registre nominatif des personnes fragiles et isolées. L'inscription peut être effectuée par la personne concernée ou par un tiers (famille, ami, voisin) avec son accord préalable. La radiation est possible à tout moment sur simple demande écrite.

1. CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ AU REGISTRE

- ☐ Personne âgée de plus de 65 ans ☐ Personne en situation de handicap
- ☐ Personne de + de 60 ans reconnue inapte au travail ☐ Personne isolée (famille éloignée/peu présente)
- ☐ Reçoit seulement 1 visite ou moins par semaine à domicile (entourage, aides, soins)

→ Si vous cochez au moins une de ces propositions, la personne entre dans le cadre du registre des personnes fragiles et isolées.

2. IDENTITÉ DE LA PERSONNE À INSCRIRE

- ☐ Madame ☐ Monsieur ☐ Personne seule ☐ En couple ou avec un proche

NOM :

PRÉNOM :

ADRESSE :

DATE DE NAISSANCE :

TÉLÉPHONE FIXE :

TÉLÉPHONE PORTABLE :

3. PERSONNE FORMULANT LA DEMANDE (SI DIFFÉRENTE DE LA PERSONNE INSCRITE)

NOM ET PRÉNOM :

LIEN DE PARENTÉ / RELATION :

ADRESSE :

TÉLÉPHONE FIXE :

TÉLÉPHONE PORTABLE :

COURRIEL / EMAIL :

4. PERSONNES À PRÉVENIR EN CAS D'URGENCE

NOM ET PRÉNOM

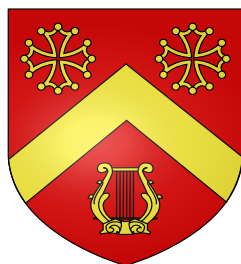
LIEN DE PARENTÉ

TÉLÉPHONE

Je sollicite l'inscription sur le registre nominatif des personnes fragiles, à contacter en cas de déclenchement du plan d'alerte et d'urgence consécutif à une situation de risques exceptionnels (climatiques ou autre). J'atteste sur l'honneur l'exactitude des informations fournies ci-dessus.

Fait à Baladou, le

Signature du demandeur :



L'équipe Municipale Baladine

Maire : Jean-Philippe PAGEOT

1^{er} adjoint : Cédric MARTY

2^{ème} adjointe : Sophie VACHER

3^{ème} adjoint : Pierre DEMARET

Conseillers

Emilie COTTARD

Fanny AUDRAN

Monique FAUREL

Simi BOUYJOU

Damien BOUDIER

Thomas LACROIX

François LEYMARIE

Vous souhaite

Un bel été à toutes et à tous !

